

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler le poste suivant à l'école communautaire Saint-Georges (Maternelle à 12^e année) :

CONCIERGE DE SOUTIEN

6 heures par jour

(lundi au vendredi - 14 h 30 à 21 h)

Poste permanent – 4,00 heures par jour

Ajout temporaire – 2,00 heures par jour

à

l'école communautaire Saint-Georges

Case postale 159, 14, baie Caron

Saint-Georges (Manitoba) R0E 1V0

Les candidat(e)s doivent :

- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder un certificat d'ouvrier qualifié dans un ou plusieurs métiers ou de responsable de l'entretien d'immeubles (atout)
- posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- avoir de l'expérience en nettoyage et en entretien
- démontrer de la ponctualité, la fiabilité, la minutie et la confidentialité
- démontrer une attitude courtoise et collaboratrice envers le public et les collègues de travail
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Salaire : 19,24 \$ à 22,26 \$ par heure

L'entrée en fonction se fera dès que possible. L'ajout temporaire de 2,00 heures par jour sera pour une période indéterminée allant au plus tard le 30 juin 2022.

Les personnes intéressées enverront leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence. Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Madame Louise Gauthier

Directrice des ressources humaines

Division scolaire franco-manitobaine

1263, chemin Dawson

Lorette MB R5K 0S1

Courriel : ressources.humaines@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 878-4424, poste 3689 Télécopieur (204) 878-3229

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.